



APPEL A PROJETS

MISE EN PLACE DE FOOD-TRUCKS 2025 FESTIVITES DE NOËL

Place Charles de gaulles

3 emplacements à promouvoir

- I. Objet : le présent appel à projets porte sur la mise en place de Food-trucks sur la place Charles de gaulles de la ville de Sorgues
- II. Nature juridique : L'attribution des emplacements donnera lieu à la délivrance d'une autorisation d'occuper le domaine public moyennant le versement d'une redevance. L'occupation de cet emplacement ne pourra consister qu'au stationnement d'un véhicule de type camionnette ou remorque, autonome en énergie et fluides ou raccordé en électricité à un branchement forain, sans aucune emprise.
L'autorisation délivrée ne délivre aucun droit réel à son titulaire.
La procédure de sélection à l'issue de laquelle seront choisis les bénéficiaires correspond à une réglementation imposée aux collectivités territoriales depuis le 1^{er} juillet 2017 de mise en concurrence des candidats avant d'autoriser l'exercice d'une activité économique sur le domaine public (L2122-1-1 du CGPPP).
- III. Personne publique : Commune de Sorgues Centre administratif CS 50142 84700 SORGUES
<http://www.sorgues.fr>
Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département du Vaucluse identifiée au SIREN sous le numéro 218 401 297, représentée par Thierry LAGNEAU, le Maire.
- IV. Objet des autorisations : La présente publicité concerne la délivrance des autorisations d'occupation temporaire du domaine public en vue d'une exploitation économique dédiées au commerce ambulant de denrées alimentaires et restauration rapide sans ancrage au sol. La localisation, les conditions d'occupation et les conditions financières figurent dans le cahier des charges (à télécharger sur le site internet de la ville : www.sorgues.fr, rubrique « Découvrir » > « La municipalité » > « Appels à projets »).
- V. Durée des autorisations : Chaque autorisation sera délivrée par voie d'arrêté du Maire pour une période :
Du 6 décembre au 7 décembre 2025 ainsi que du 12 décembre au 14 décembre 2025
Samedi 6 décembre 2025 13h30 – 21h00 Dimanche 7 décembre 2025 10h30-18h
Vendredi 12 décembre 2025 17h00 – 21h00 samedi 13 Décembre 2025 10h30 – 21h00
Dimanche 14 décembre 2025 10h30 – 18h00
- VI. Redevance : Les tarifs d'occupation du domaine public sont fixés par décision.
Pour 2025, la redevance s'élève à 12.00€ par jour avec d'électricité payable en totalité à compter de la première date d'occupation auprès de la régisseuse du service Manifestations de la ville.
- VII. Planning : Les titulaires de l'autorisation exerceront leurs activités de restauration rapide dans les horaires et jours impartis par la ville à savoir **Du 6 décembre au 7 décembre 2025 ainsi que du 12 décembre au 14 décembre 2025** (possibilité de laisser le camion gardiennage la nuit)
Horaires de service autorisé : **Horaires basés sur l'ouverture du marché de Noël.**
Horaires d'installation obligatoire : **Samedi 6 décembre 2025 12h45- Dimanche 7 décembre 2025 9h 45**
Vendredi 12 décembre 2025 16h00 - samedi 13 Décembre 2025 9h45 - Dimanche 14 décembre 2025 9h45
Horaires de désinstallation obligatoire : **21H30 (fermeture à 22H00).**

La Ville proposera un accès à une patinoire et un espace restauration afin d'agrémenter la manifestation

Les critères de sélection sont les suivants :

- Posséder un Food truck pour la vente des produits consommables,**
- La qualité, variété et l'originalité des aliments proposés, qui font références à Noël.**
- La présentation soignée, festive, de qualité et en cohérence avec l'esprit des festivités**

VIII. Pièces à fournir à l'appui de la candidature :

Votre dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- o Fiche de candidature (annexe 1),
- o Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité,
- o Photocopie de la carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité,
- o Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois,
- o Attestation d'assurance civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires,
- o Carte grise du véhicule si celui-ci sert à la vente,
- o Copie de l'assurance du véhicule si celui-ci sert à la vente,
- o Photos du véhicule utilisé pour la vente (et autre matériel) en situation,
- o Permis d'exploitation d'un débit de boisson (selon les cas),
- o Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire,
- o Contrôle de l'extincteur de l'année en cours.

IX. Réception des candidatures : Les candidatures seront remises à l'adresses mails suivantes :
m.alves@sorgues.fr;

S'agissant d'un appel à projets les candidatures pourront être déposées avant **LE 31 OCTOBRE 2025** Les attributions intervenantes dans la limite des places disponibles.

X. Conditions d'attribution :

Les candidatures complètes seront examinées pour d'attribution par:
- l'Elus Chargées de projet en événementiel et animation locale.

XI. Composition du dossier d'appel à candidature :

Le présent appel à projets est constitué des pièces suivantes :

- l'appel à projets,
- fiche de candidature.

XII. Conditions de retrait du dossier de candidature : Le dossier d'appel à projets est à retirer exclusivement sur le site de la ville : www.sorgues.fr, rubrique « Découvrir » > « La municipalité » > « Appels à projets ».

Les litiges relatifs à la présente consultation seront soumis au Tribunal Administratif de Nîmes.